

# POSTULAT

**Auteur** Grégory Logean, UDC, Tarcis Ançay (suppl.), AdG/LA, Dorian Farquet (suppl.), PLR, Stéphane Witschard (suppl.), PDCC, et cosignataires  
**Objet** Pièges photographiques de l'université de Berne: s'assurer du respect de la LIPDA  
**Date** 13.12.2019  
**Numéro** 5.0491

---

Le Nouvelliste du 16 septembre dernier nous apprend que plusieurs dizaines d'appareils photographiques sont installés dans la nature par l'Université de Berne sous la houlette du très contesté «professeur» Raphaël Arlettaz.

Or, il apparaît que l'installation de ces pièges photographiques pourraient ne pas satisfaire aux exigences légales de la loi sur l'information, la protection des données et l'archivage (LIPDA).

## **Conclusion**

Le présent postulat demande au Gouvernement:

- de s'assurer que ces pièges photographiques respectent les différentes bases légales en vigueur (procédure d'autorisation, protection des données, etc.) et, cas échéant, de réglementer la pose de tels appareils dans l'un des derniers espaces de liberté que représente la nature
- de publier, sur le site du Service de la Service de la chasse, de la pêche et de la faune l'emplacement des pièges photographiques installés dans la nature par l'Université de Berne et d'éventuelles autres entités